



**PRÉFÈTE
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Laon, le

25 JUL 2025

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention par courrier sur la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Essômes-sur-Marne, en sollicitant la saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Aisne, au regard du projet d'aménagement commercial envisagé.

Le site concerné par la modification simplifiée est actuellement classé en zone à urbaniser 1AU1b dans le PLU de la commune. La procédure engagée vise exclusivement à ajuster l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), afin de tenir compte des prescriptions de la voirie départementale et d'intégrer dans les documents d'urbanisme le projet d'aménagement tel que souhaité par la commune. Il s'agit donc d'évolutions limitées ne modifiant ni le périmètre de la zone, ni la vocation des constructions autorisées. La destination de la zone reste à vocation d'activités, sans changement de classement.

Il n'y a donc pas lieu de consulter la CDPENAF pour cette procédure de modification simplifiée.

S'agissant du projet porté sur ce site, il vise au transfert d'un commerce de produits à dominante alimentaire, actuellement en activité à Essômes-sur-Marne, mais implanté sur un site vétuste et en zone d'aléa inondation (zone bleue foncée du PPRI Marne). Le déplacement du projet sur la zone commerciale de l'Europe à Château-Thierry a été écarté, afin de maintenir une offre de proximité pour les habitants d'Essômes-sur-Marne. Le nouveau site retenu, avenue du Général de Gaulle, est en continuité de la zone commerciale existante et n'accueille plus d'activité agricole depuis plus de 10 ans.

Le projet a fait l'objet d'un examen environnemental au cas par cas, donnant lieu à une décision de la MRAe (décision n°2025-8719 du 16 avril 2025) le dispensant d'étude d'impact. Une demande de dérogation au titre des espèces protégées est en cours d'instruction par les services de la DDT.

Je vous remercie pour votre vigilance sur les enjeux d'aménagement durable du territoire qui retiennent également mon attention.

Les services de la DDT se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Monsieur Thierry DEREUX
Président de France Nature Environnement
Hauts-de-France
5, rue Jules de Vicq - 59800 Lille

Pour la préfète, et par délégation,
Le secrétaire général,


Alain NGOUOTO

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Affaire suivie par : Benjamin Legrand
Tél. : 03 23 24 65 95
Mél. : ddt-ut-pact@aisne.gouv.fr
DDT de l'Aisne / Service Urbanisme et Territoires

1/1



Préfète de l'Aisne



@Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr